



Crèche parentale Arc-en-ciel

Crèche associative parentale : 18 familles dont chacune s'occupe d'une tâche particulière et participe aux permanences (1/2 journée par semaine) pour garder les bébés et les enfants. De 6 mois à 3 ans. Adhésion des familles 25 €

Cotisation : selon les ressources (tarification calculée en fonction du barème national fixé par les allocations familiales)